



Carmausin
Ségala

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Convoqué le 22 avril 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 28 avril 2026 à 18h, dans la salle du conseil de la 3CS à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BALARAN.

Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 48 (du début au point 26) et 49 (du point 27 à la fin)

ANDRIEU Gwenaël, BALARAN Jean-Marc (à partir du point 27 - pouvoir de ASTIE Alain), BARRAU Jean-Louis (pouvoir de NORKOWSKI Patrice), BONFANTI Djamila, BORIES Anne-Marie, BOUSQUET Jean-Louis, BOUSQUIE Patrick, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CARIVENC Julien, CAUSSANEL Francis (pouvoir de CALVIGNAC Lionel), CINTAS Jean-Marc (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, FOULCHE Thierry, GARCIA Patrick (pouvoir de KOWALIK Jean-François), GRANIER Marie, GRIMAUD Hélène, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KULIFAJ TESSON Mylène (pouvoir de BESOMBES Julien), LOPES Delphine, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne (pouvoir de SENAUX OCHOA Stéphanie), MERCIER Roland (pouvoir de REDO Aline), MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle, RECOULES Vincent, ROUTHE Jean-Paul, RUIZ Laurent (pouvoir de GALAN Elisabeth), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENEGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TOURSEL Denis, VALIERE Jean, VEDEL Adeline.

Suppléant présent avec voix délibérative : 1

DURAND Gérard (représente TESSON Régis)

Titulaires excusés : 11 (du début au point 26) et 10 (du point 27 à la fin)

ASTIE Alain (pouvoir à BALARAN Jean-Marc à partir du point 27), BALARAN Jean-Marc (jusqu'au point 26), BESOMBES Julien (pouvoir à KULIFAJ TESSON Mylène), CALVIGNAC Lionel (pouvoir à CAUSSANEL Francis), GALAN Elisabeth (pouvoir à RUIZ Laurent), KOWALIK Jean-François (pouvoir à GARCIA Patrick), NORKOWSKI Patrice (pouvoir à BARRAU Jean-Louis), REDO Aline (pouvoir à MERCIER Rolland), SAN ANDRES Thierry (pouvoir à CINTAS Jean-Marc), SENAUX OCHOA Stéphanie (pouvoir à MASSOL Corinne), TESSON Régis (représenté).

Suppléant présent sans voix délibérative : 1

BAPAUME Martine

Secrétaire de séance :

CLERGUE Jean-Claude

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	1
Titulaires présents	49	Voix délibératives	59
Délégués avec pouvoir	9	Membres présents	51

**DELIBERATION N° 2026/04/28-29 :
DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU**

Considérant l'article L.5211-10 du CGCT, le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1°- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2°- De l'approbation du compte financier unique ;
- 3°- Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4°- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5°- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6°- De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7°- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Sur proposition du Président,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (2 abstentions),

DECIDE de donner les délégations suivantes au bureau :

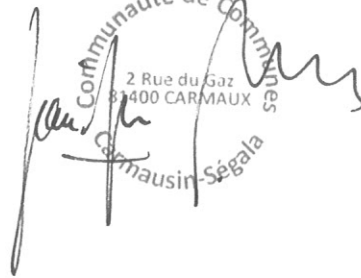
- Aides aux voyages ;
- Conventions de renouvellement des baux, locations des propriétés de la 3CS qui ne relèvent pas d'une modification substantielle de l'objet ;
- Modifications statutaires des syndicats auxquels la collectivité adhère déjà (augmentation capital, modification périmètre, ...) ;
- Vente de biens ou matériels d'une valeur inférieure à 5 000 € ;
- Dotation en faveur de la création ou reprise d'un commerce / entreprise dans le cadre du règlement établi par la commission économie (et déjà validé par le conseil) ;
- Renouvellement des adhésions à divers organismes (exemple : CAUE, Initiative Tarn, fondation du patrimoine, ...) ;
- Approbation des RPQS des syndicats auxquels la 3CS adhère ;
- Intégration à l'inventaire des acquisitions du fonds de collection du musée ;
- Remboursement de frais et dépenses avancés par un agent ou un élu pour le compte de la 3CS d'un montant inférieur à 500 €.
- Règlement de fonctionnement des crèches intercommunales

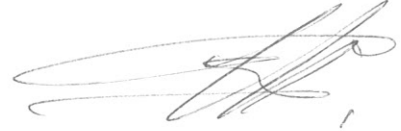
Toutes les décisions prises par le bureau feront l'objet d'une information au conseil communautaire.

Fait et délibéré le 28 avril 2026.

**Le Président,
Jean-Marc BALARAN**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Claude CLERGUE**


Communauté de Communes
2 Rue du Gaz
81400 CARMAUX
Carmausin-Ségala



Acte certifié exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 081-200040905-20260428-280426_29-DE

